

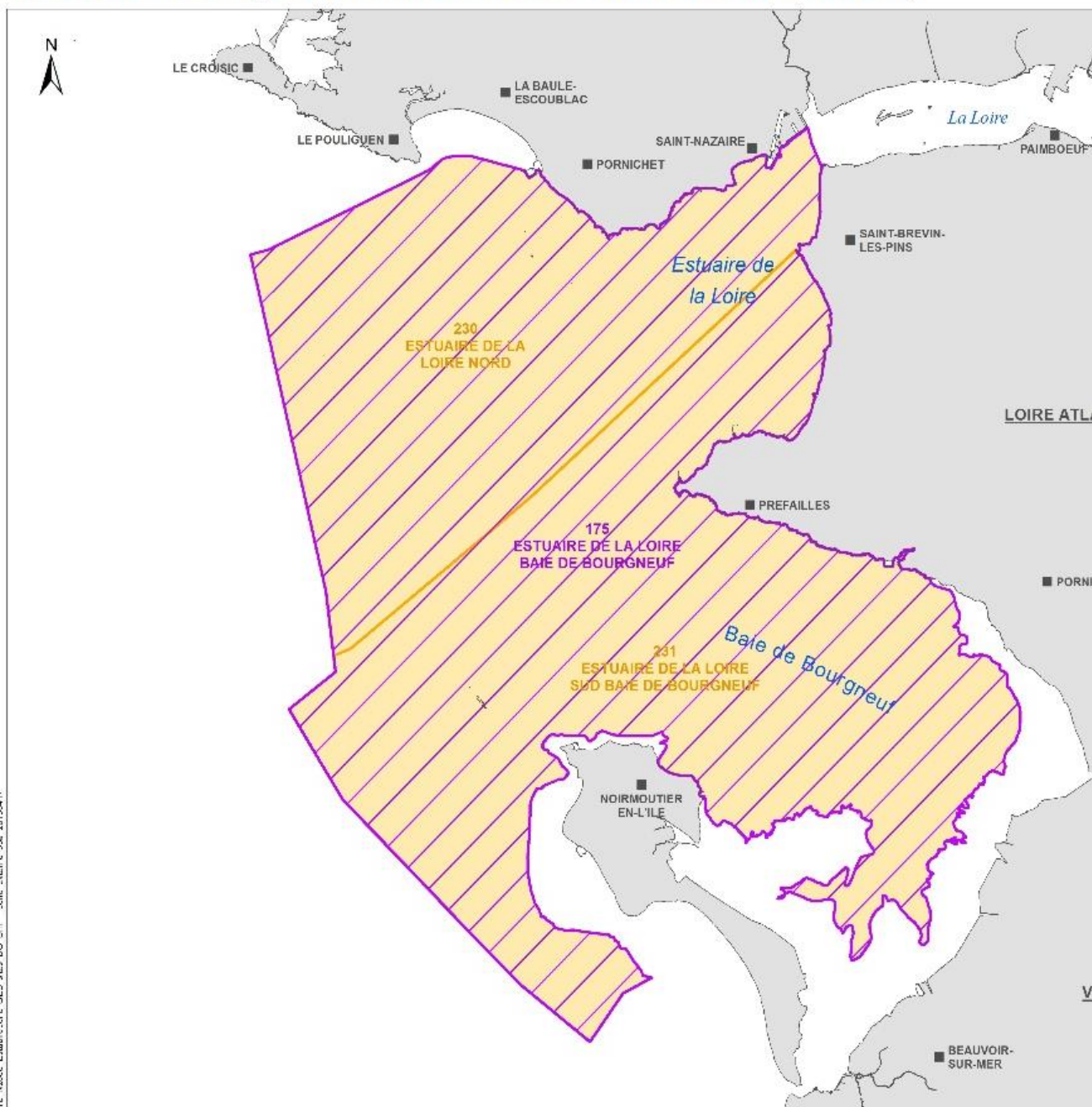


Site Natura 2000 Estuaire de la Loire externe

Groupe de travail - pêche récréative

**21 janvier 2025
Saint-Michel-chef-Chef**

SITES NATURA 2000 "ESTUAIRE DE LA LOIRE EXTERNE"
Natura 2000 en mer (Directive Habitats-Faune-Flore et Directive Oiseaux)

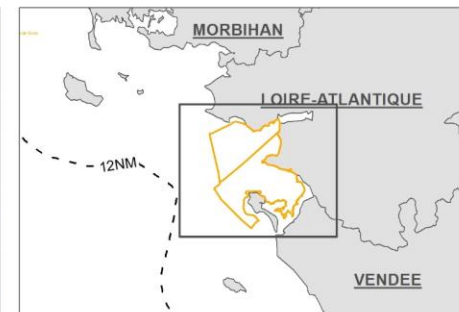
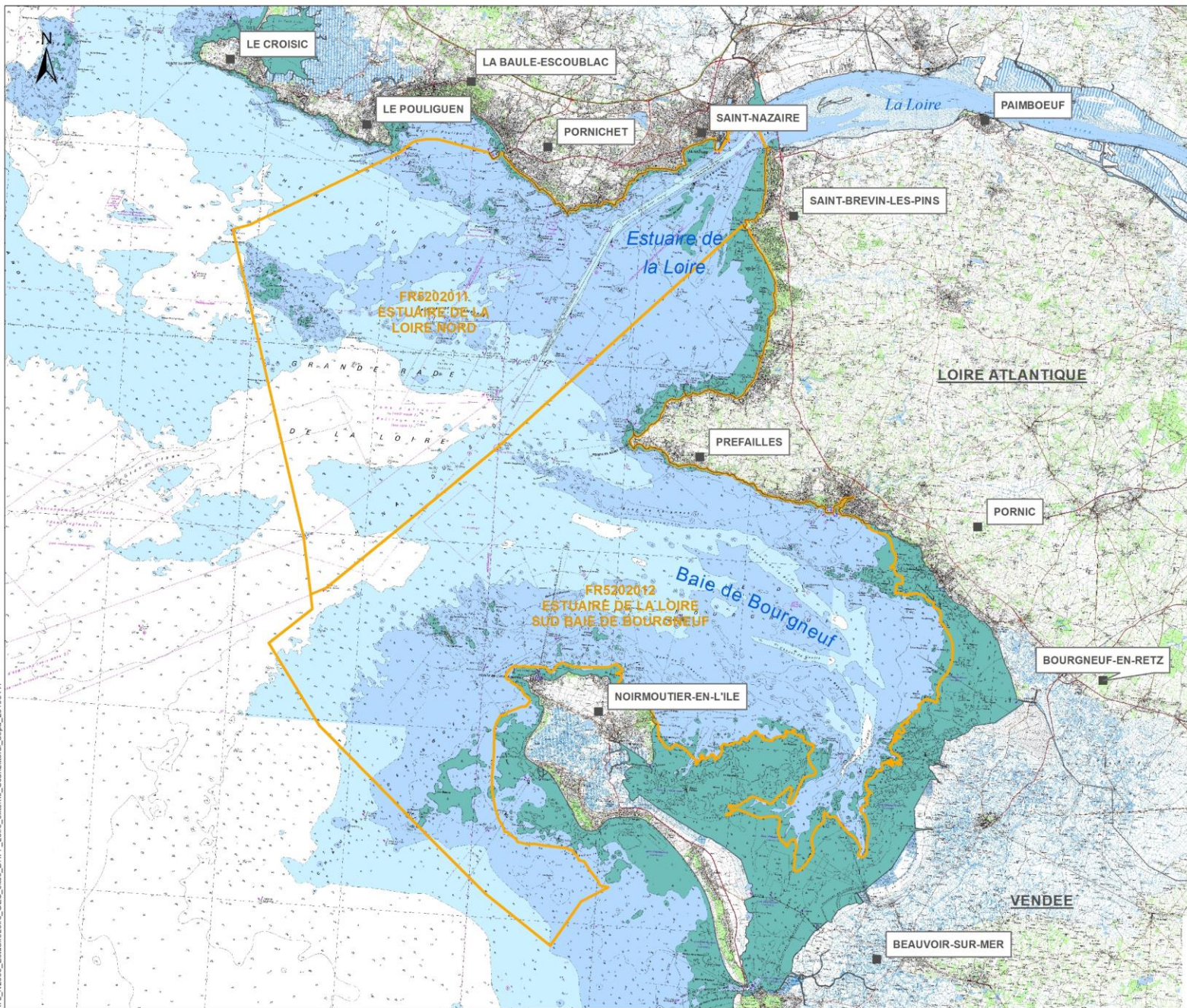


ORDRE DU JOUR

- ↔ Le site Natura 2000 et son DOCOB
- ↔ La pêche de loisir dans le site
- ↔ Les besoins et attentes
- ↔ Bonnes pratiques
- ↔ Les sciences participatives
- ↔ Les évaluations d'incidences

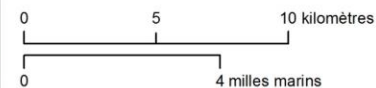
SITES NATURA 2000 "ESTUAIRE DE LA LOIRE EXTERNE"

Natura 2000 en mer, Directive Habitats-Faune-Flore



Réseau Natura 2000 en mer

-  Directive Habitats-Faune-Flore (DHFF)
-  Zone spéciale de conservation

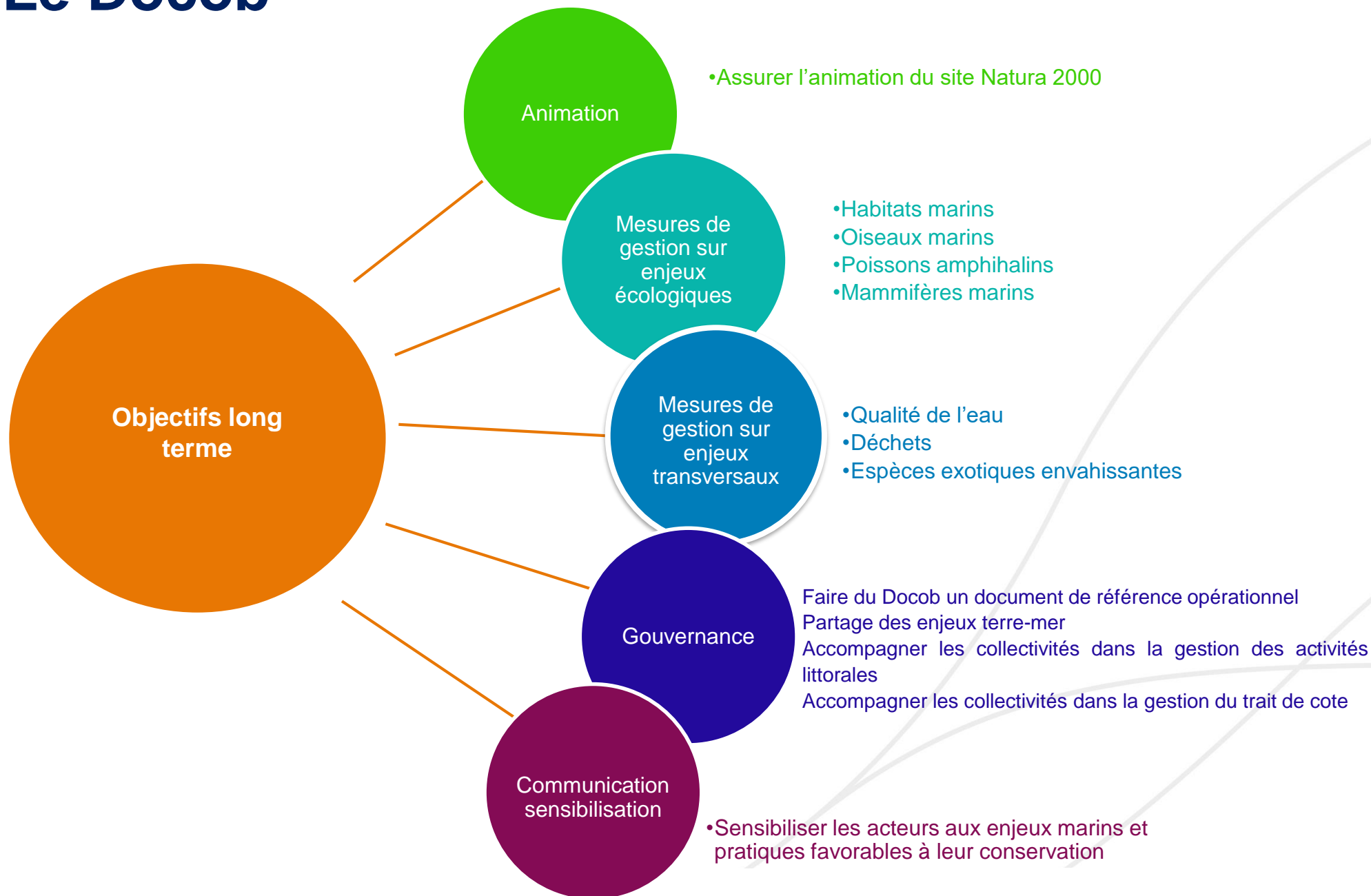


EDITEE LE : 02/2022

- Sources des données :
- Réseau Natura 2000 en mer : AFB, 01/2019
 - Trait de côte HistoIitt version 2 : IGN/SHOM*
 - Départements : GEOFLA®, IGN
 - Communes : BD TOPO®, IGN
 - Fond de carte : SCAN Littoral 2011, IGN/SHOM*
 - * : ne pas utiliser pour la navigation

Système de coordonnées : RGF 1993 Lambert 93
Projection : Lambert Conformal Conic
Datum : RGF 1993

Le Docob



Le programme d'actions



Code	Nom de l'action	Priorisation
ANIM	Assurer l'animation du site Natura 2000	
SENSI	Sensibiliser les acteurs aux enjeux marins et pratiques favorables à leur conservation	
GOUV - 1	Faire du Docob un document de référence opérationnel	1
GOUV - 2	Partage des enjeux terre-mer	2
GOUV - 3	Accompagner les collectivités dans la gestion des activités littorales	1
GOUV - 4	Accompagner les collectivités dans la gestion du trait de cote	3
EEE - 1	Surveiller le développement d'EEE et de pathogènes et veiller aux respects des bonnes pratiques dans le site	3
QE-1	Améliorer la gestion de la qualité de l'eau dans les ports	2
DECHET - 1	Limiter les déchets en provenance de la terre	2
DECHET - 2	Améliorer gestion des déchets issus des activités maritimes	1
MER - 1	Protection spatiale des habitats benthiques fonctionnels	1
MER - 2	Caractériser et le cas échéant réduire les interactions entre les enjeux écologiques et la pêche de loisir	1
HAB - 1	Accompagner les mesures issues de l'Analyse Risque Pêche Habitats	1
HAB - 2	Améliorer les modalités de dragage et clapage pour réduire les impacts sur les habitats	1
HAB - 3	Gestion des mouillages	2
OIS-1	Éviter ou réduire le dérangement et la perte d'habitats fonctionnels de l'avifaune	1
OIS-2	Limiter la prédation par des prédateurs introduits sur les colonies d'espèces à enjeu fort	2
OIS-3	Encourager l'utilisation des modes de lutte passive contre la déprédation par les oiseaux marins sur les élevages conchylicoles	3
OIS-4	Caractériser, et le cas échéant, réduire les interactions entre les espèces à enjeu et la chasse	2
OIS-5	Caractériser, et le cas échéant, réduire les interactions entre les oiseaux et la pêche professionnelle	1
PA -1	Caractériser et le cas échéant réduire les interactions entre les poissons amphihalins et la pêche professionnelle	1
PA-2	Sensibilisation des pêcheurs à remise à l'eau et à la déclaration des observations d'esturgeons européens	3
MAM-1	Caractériser et le cas échéant réduire les interactions entre les mammifères marins et la pêche professionnelle	1

Le programme d'actions



MER-2
Priorité 1

Site Natura 2000
Estuaire de la Loire externe

CARACTERISER ET LE CAS ECHEANT REDUIRE LES INTERACTIONS ENTRE LES ENJEUX ECOLOGIQUES ET LA PECHE DE LOISIR

Objectifs opérationnels

Réduire les pressions physiques (perturbations, pertes, changements hydrologiques) sur les habitats (subtidaux et intertidaux) liées aux ouvrages, activités et usages maritimes
 Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels (reposoirs, zones d'alimentation, corridors écologiques)

Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins nicheurs au niveau de leurs zones de nidification et d'alimentation

Réduire les captures accidentelles d'oiseaux (au large et à proximité des colonies), et diminuer en particulier les captures accidentelles des espèces les plus vulnérables comme le Puffin des Baléares

Réduire les captures accidentelles de mammifères marins, en particulier des petits cétacés

Adapter les prélèvements d'espèces amphihalines de manière à atteindre ou à maintenir le bon état du stock et réduire les captures accidentelles des espèces amphihalines dont la capacité de renouvellement est compromise

Enjeux détaillés

Habitats sensibles
 Poissons amphihalins
 Mammifères marins
 Oiseaux marins

Localisation

Site Natura 2000

Problématique

Les activités de pêche de loisir (à pied, embarquée, depuis la rive, sous-marine) peuvent impacter :

- les habitats marins dès lors que les engins de pêche ont un contact avec le fond, que la ressource prélevée constitue l'habitat (ex : moules, algues de rives) ou que des blocs sont retournés ;
- les espèces d'intérêt communautaire que sont les poissons amphihalins, les mammifères marins et les oiseaux marins en exercent des pressions de dérangement, capture accidentelle, prises accessoires, ...

Sur le site, toutes ces activités méritent d'être mieux quantifiées et qualifiées pour mieux caractériser leur(s) impact(s) et mieux adapter la communication/sensibilisation aux bonnes pratiques en direction de ces acteurs.

Mise en œuvre

Sous-action 1 : Identifier les protocoles de suivi des activités de pêche de loisir

Faire un état de l'art des différents protocoles existants et identifier le/les mieux adapté(s) au site, en lien avec les acteurs concernés.

Sous-action 2 : Mettre en œuvre les protocoles de suivis

En lien avec les pêcheurs de loisir, mettre en œuvre le(s) protocole(s) afin d'avoir une meilleure vision des activités de pêche de loisir dans le site (quantitative et qualitative)

Sous-action 3 : Caractériser les interactions pêche de loisir/enjeux écologiques à l'échelle du site

Caractériser les interactions entre les pêches de loisir et les habitats, les poissons amphihalins, les mammifères marins et les oiseaux.

Sous-action 4 : envisager des mesures de réduction des impacts

En lien avec les acteurs, imaginer et mettre en œuvre des actions de réduction des impacts, par exemple :

- Déployer une stratégie de communication et de sensibilisation spécifique aux activités de pêche de loisir (cf. action de SENSi)
- Solliciter le renfort des moyens de surveillance lors des grandes marées (agents assermentés, garde littoral, etc.) pour faire respecter la réglementation pour la pratique de la pêche à pied (taille minimum, remise en place des blocs, pêche à pied interdite dans les herbiers de zostère, etc.) ;
- Identifier des zones / des périodes d'exclusion de certaines activités au regard de la sensibilité des enjeux, en cohérence avec les ARP espèces et habitats menées pour la pêche professionnelle
- Tester des dispositifs d'évitement des captures accidentelles.

Facteurs d'influence

Pêche de loisir

Maitres d'ouvrage

Animateur Natura 2000

Coûts prévisionnels

Temps agent Natura 2000 : à définir

Partenaires

Associations de pêcheurs
 Fédérations de pêche
 Clubs de plongée

Sous-action 5 : Accompagner la mise en place d'une plateforme au service des pêcheurs de loisir

Une telle plateforme pourrait permettre aux pêcheurs de loisir de :

- Déclarer leur pêche
- Partager leurs connaissances du milieu et les changements qu'ils observent
- Accéder facilement à la réglementation en vigueur
- Accéder à un catalogue de bonnes pratiques

La charte Natura 2000 fera référence à cette plateforme pour en faire la promotion

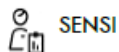
Indicateurs de réalisation

- Protocoles identifiés et mis en œuvre pour le suivi des activités
- Nombre de réunions organisées avec les pêcheurs récréatifs
- Tests de dispositifs d'évitement des captures accidentelles réalisés
- Production et partage de supports d'information et de sensibilisation
- Surfaces mises en protection

Indicateurs de suivi

- Taux de captures accidentelles réduits
- Habitats sensibles en meilleur état de conservation

Le programme d'actions



Site Natura 2000
Estuaire de la Loire externe

SENSIBILISER LES ACTEURS AUX ENJEUX MARINS ET PRATIQUES

FAVORABLES A LEUR CONSERVATION

Objectifs opérationnels

Tous les objectifs opérationnels

Enjeux détaillés

Tous les habitats et espèces

Localisation

Tout le site N2000

Maîtres d'ouvrage

Animateur Natura 2000

Partenaires

- Collectivités
- Acteurs socio - professionnels
- Activités de loisirs

Coûts prévisionnels

15 journées ETP/an
Plan de sensibilisation et communication : 30 à 50k euros
Conception et édition d'outils de communication : 10k euros par an

Calendrier

2024 : réalisation du plan de sensibilisation-communication
2025 : mise en œuvre
Point d'étape annuel

Problématique

La fréquentation humaine ou la pratique d'activités récréatives et professionnelles peuvent générer du dérangement des espèces présentes et une perturbation des habitats. La sensibilisation aux enjeux écologiques et le partage des bonnes pratiques favorisent la réduction de ces impacts.

Les personnes qui fréquentent le site de manière non fédérée sont difficiles à capter et donc à sensibiliser. Pour leur transmettre les pratiques les moins impactantes, il est possible de s'appuyer sur les professionnels régulièrement au contact des usagers et vecteurs d'information.

L'objectif de cette mesure est d'inciter les usagers du site à s'impliquer dans la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation des habitats et des espèces. Cette mesure vise également la mise en place de la charte Natura 2000. L'engagement et l'implication des acteurs sont valorisés grâce à des outils de communication.

Mise en œuvre

Sous-action 1 : Identification des thématiques de sensibilisation prioritaires et acteurs cibles

Pour chacun des enjeux écologiques prioritaires et au regard des actions du Docob et des dispositions réglementaires existantes ou prévues, un plan de sensibilisation-communication pluri annuel sera élaboré et partagé avec les acteurs.

Les actions de communication seront différenciées et adaptées à chacune des catégories d'acteurs et usagers (élus, professionnels et acteurs économiques, usagers de loisirs...).

Un lien avec d'autres thématiques de sensibilisation non directement liées à Natura 2000 (qualité de l'eau notamment) et avec d'autres gestionnaires limitrophes (site Natura 2000 estuaire de la Loire interne) sera recherché.

Sous-action 2 : Formation des personnes relais

Les personnels en contact avec les touristes, les plaisanciers et les usagers récréatifs sont formés aux enjeux écologiques et à la transmission des bonnes pratiques.

Sont considérées comme personnes relais :

- Les personnels d'offices de tourisme
- Les encadrants d'activités de loisir
- Les organisateurs de manifestations
- Les gestionnaires de ports et capitaineries
- Les professionnels du milieu scolaire et associatif

Cela passe par :

- L'organisation de sessions de formation
- Le partage d'outils de transmission de l'information
- La mise à disposition de supports d'information et de sensibilisation
- Les échanges réguliers avec le gestionnaire du site Natura 2000
- Le retour sur les remarques des personnes rencontrées et l'adaptation des outils.

Sous-action 3: Promouvoir et relayer les outils numériques existants

Via les relais locaux, les services de contrôles, le site internet, il s'agira de relayer les outils numériques nationaux existants (C-monspot, Application Nav&Co..) et de contribuer régulièrement à leur mise à jour (enjeux écologiques, réglementation...)

Sous-action 4 : Conception et développement d'outils de communication-sensibilisation

Synthèse illustrée du Docob, plaquettes de communication, prospectus, affiches, etc. Conception et développement d'outils audiovisuels et numériques : réalisation de films/clips vidéos sur les enjeux et richesses du site Natura 2000.

Mobiliers d'information sur les sites naturels, pour informer le public sur les enjeux écologiques du site Natura 2000.

Sous-action 5 : Actions de gardiennage/maraudage

La présence de médiateurs/gardes nature (saisonniers, personnes en service civique) permettrait d'appuyer les outils d'information et sensibilisation cités plus haut. Le maraudage consiste à aller à la rencontre du public directement sur les sites naturels dans des secteurs à enjeux et sur les lieux de forte fréquentation des usagers potentiels pour les sensibiliser. Ces interventions pourraient être réalisées spécifiquement pendant les pics de fréquentation (période estivale, vacances scolaires, week-ends prolongés, etc.) par des intervenants, des services civiques, etc. Les sujets de sensibilisation pourraient être élargis et intégrer les bonnes pratiques permettant de limiter les impacts sur les milieux naturels (dérangement de la faune, tri des déchets, etc.).

Sous-action 6 : Promouvoir la charte Natura 2000 auprès des usagers du site

Cette mesure vise à faire connaître la charte via des outils de communication engageante qui implique et fait la promotion des acteurs engagés dans la charte (pendant la signature symbolique de la charte ou pendant la mise en œuvre pratique de l'engagement pris sur le terrain). L'animatrice du site accompagnera les usagers intéressés pour une signature de la charte (engagement sur une ou plusieurs bonnes pratiques) et, le cas échéant, la faire évoluer en fonction des retours reçus sur la première version de la charte. L'animatrice consacra du temps pour aider les acteurs au respect de leur(s) engagement(s) pris, si ce dernier nécessite des dépenses en fonctionnement ou investissement.

Sous-action 7 : Communication en direction des élus

L'idée est de permettre aux élus de valoriser leur implication dans la politique Natura 2000 par le parrainage d'actions pour lesquelles ils mettent en œuvre :

- Le suivi régulier
- Et/ou la recherche active de moyens et de solutions, l'organisation de point multi-acteurs
- Et/ou la mobilisation de moyens pour répondre aux besoins du gestionnaire et pour débloquer d'éventuels frein à la mise en œuvre de la mesure.

Sous-action 8 : Promouvoir les sciences participatives

Ces programmes offrent à la société civile l'opportunité de contribuer à l'acquisition de données scientifiques indispensables à la conservation de la biodiversité.

Pour le milieu marin, les sciences participatives sont déjà utilisées à travers les programmes : BioLit, BioObs, CapOeRa, Céta-Huahine... L'ensemble des démarches est répertorié par le portail NaturFrance : <https://www.open-sciences-participatives.org>

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'opérations de communication menées
- Nombre de supports édités et distribués (documents ; panneaux...)
- Nombre d'acteurs ayant ratifié la charte
 - Nombre de formations organisées et de personnes et structures relais formées
 - Nombre d'actions parrainées
 - Nombre de personnes sensibilisées

La pêche de loisir dans le site Natura 2000

Quelles zones de pratiques ?

Quels engins de pêche ?

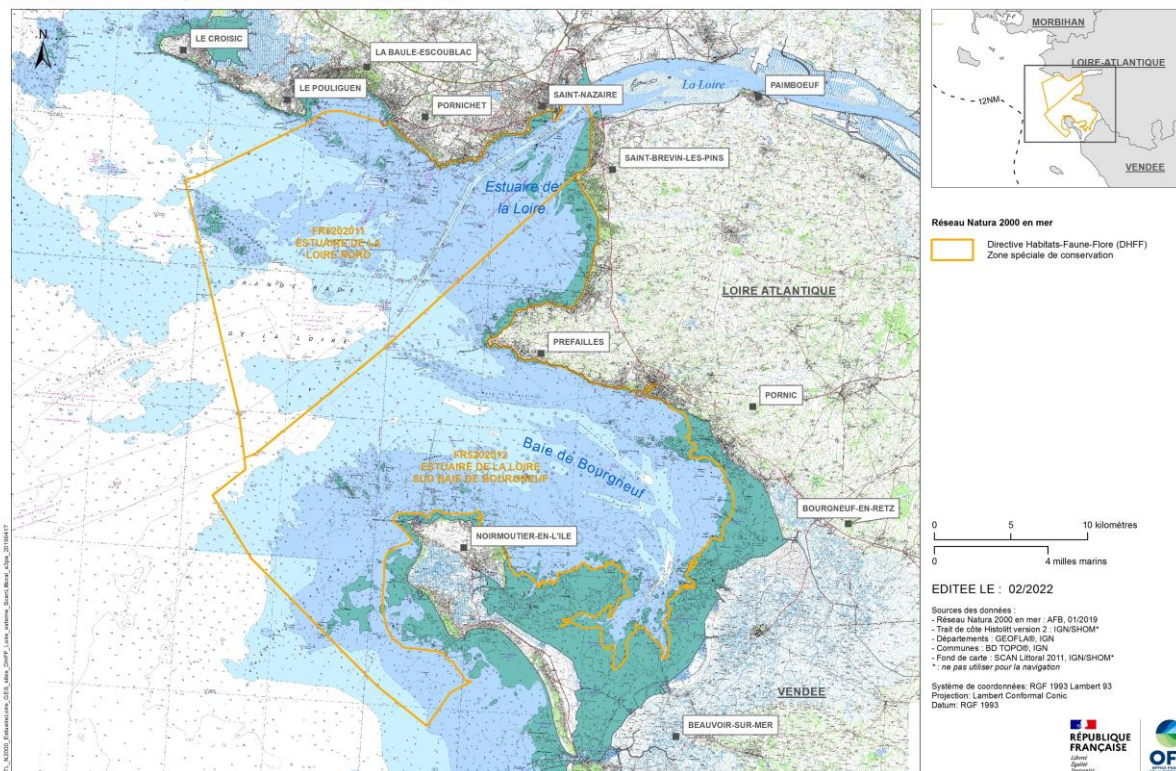
Quelles espèces cibles ?

Quelles périodes ?

Quels renseignements sur la pêche ?

Quelles interactions avec les oiseaux marins, les mammifères marins, les habitats marins ?

SITES NATURA 2000 "ESTUAIRE DE LA LOIRE EXTERNE"
Natura 2000 en mer, Directive Habitats-Faune-Flore



Bonnes pratiques

Quelles sont les actions menées par les fédérations et associations pour une pêche écoresponsable ?

Les besoins et attentes

Quelles problématiques ?

Quels besoins (en connaissance, support, infos, évènements...) ?

Exemple de supports

Panneaux et réglottes pêche à pied de loisir

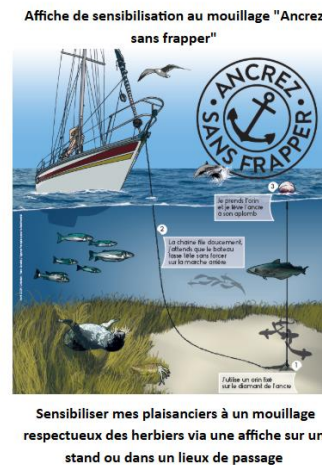


<https://www.life-marha.fr/illustrations-habitats-marins>

https://www.life-marha.fr/outils_communication_Marha




La liste des outils disponibles par besoin



Bonnes pratiques

Charte Natura 2000 mise en relecture jusqu'au 28 février 2025



**CHARTe NATURA 2000
ESTUAIRE DE LA LOIRE EXTERNE**



DOCUMENT DE TRAVAIL








Les oiseaux


Au printemps et en été, bon nombre d'oiseaux marins se reproduisent. Ils construisent un nid sur le sable, dans les rochers ou dans les milieux arrière-littoraux pour y pondre leurs œufs. On parle alors de **nidification**.

Durant cette période, les oiseaux sont particulièrement sensibles. Ils doivent protéger leurs œufs, puis leurs jeunes avant qu'ils ne soient capables de s'envoler et de se nourrir par eux-mêmes.




La plupart des oiseaux sont migrateurs. Après la saison de reproduction, les oiseaux quittent les aires de nidification et s'envolent vers des zones au climat propice pour passer l'hiver et trouver des ressources alimentaires suffisantes. C'est la **migration** postnuptiale.

Deux principaux couloirs de migration des oiseaux passent en France, l'un de l'Alsace à l'embouchure du Rhône, l'autre le long des côtes de l'Atlantique. L'estuaire de la Loire externe, situé sur ce deuxième axe migratoire, est un site d'une grande importance pour les oiseaux en halte migratoire.




<https://estuaire-loire-externe.n2000.fr/charte-natura-2000>

Bonnes pratiques

L'application Nav&Co

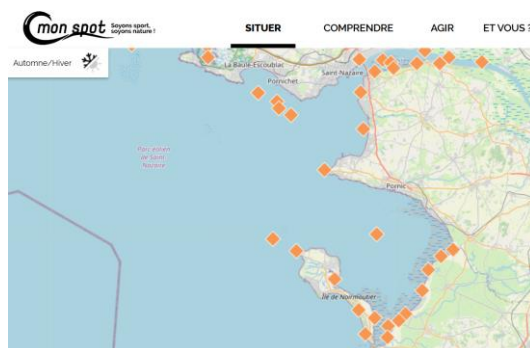
Connaitre la réglementation en mer

Découvrir les enjeux écologiques de sa zone de navigation

Adapter ses trajectoires



Cmonspot



Econaviguer



Les sciences participatives

Transmettre et valoriser ses connaissances et observations

<https://www.obsenmer.org/>



 NOUS CONTACTER  CONNEXION/INSCRIPTION 

ACCUEIL PRÉSENTATION AIDE À L'UTILISATION ACTUALITÉS NOS QUIZZ PHOTO-ID POUR TOUS PLAISANCE RESPONSABLE

 AJOUTER UNE OBSERVATION  CONSULTER LA CARTE

Signaler facilement des espèces marines

En quelques clics et même hors de portée d'un réseau, signalez vos rencontres en mer grâce à l'application mobile.



Les évaluations d'incidences



déterminer si le projet peut avoir un impact significatif sur les habitats, les espèces végétales et animales justifiant la désignation d'un site Natura 2000. Seuls les projets qui n'ont pas d'impact significatif peuvent être autorisés. Périmètre dans ou à proximité d'un site Natura 2000

Listes d'activités et projets soumis à EIN

Nationales

- Documents de planification (*PLU, SCoT...*),
- Manifestations ou interventions dans le milieu naturel,
- Projets de création ou d'extension d'unités touristiques,
- Travaux, constructions ou installations soumis à autorisation,
- Schémas des structures des exploitations de cultures marines,
- Délimitation des zones de lutte contre les moustiques,
- Occupation d'une dépendance du domaine public d'une personne publique
- Manifestations sportives, récréatives ou culturelles,
- Manifestation nautique en mer de grande ampleur,
- Manifestation aérienne de grande ampleur

Locales

Du préfet de département

- Travaux et aménagements (de terrain, d'aire de stationnement, de camping, etc...)
- Modification des servitudes de passage piétonnier sur le littoral
- Plan de gestion et entretien des cours d'eau
- Documents de planification, programmes et interventions sur le milieu naturel
- Travaux de transport d'énergie électrique
- Établissements d'activités sportives
- Manifestations sportives
- Installations de protection de l'environnement
- Aires de pratique de l'aéromodélisme
- Circulation et stationnement de véhicules
- Travaux d'aménagement portuaires

Du préfet maritime

- Manifestations nautiques en mer
- Initiations en randonnées encadrées en VNM
- Manifestations aériennes
- Hélistation, hydro-surface, plateforme ULM en mer
- Introduction d'espèces animale ou végétale non indigène et non domestique
- Concessions de cultures marines
- Fouilles archéologiques subaquatiques

Les évaluations d'incidences

Prendre contact :

Pauline SAVARY

Tél : 02 40 13 40 20

06 58 49 26 50



Mail : pauline.savary@ofb.gouv.fr

Remplir le formulaire :

<https://estuaire-loire-externe.n2000.fr/evaluation-des-incidences>

Instruction du dossier :

par la DDTM 44 ou 85 dans un délai de 2 mois

 Liberté • Égalité • Fraternité REPUBLIQUE FRANÇAISE	Déclaration simplifiée d'évaluation d'incidences Natura 2000 (art R414-23 code environnement)	
PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE		
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA LOIRE-ATLANTIQUE		
Activités et manifestations sportives non motorisées		
Nom de la manifestation :		
Discipline(s) sportive(s) ou activité :		
Coordonnées de l'organisateur de la manifestation sportive ou de l'activité (nom, adresse, téléphone et @mail) :		
Liste des activités et manifestations devant être soumis à l'évaluation des incidences :		
<input type="checkbox"/> Manifestation sur voie publique donnant lieu à délivrance d'un titre national ou international ou dont le budget est supérieur à 100 000 € (liste nationale : item 22)		
<input type="checkbox"/> Manifestation sur voie publique rassemblant un total de plus de 1 000 personnes (participants, publics, organisateurs) se déroulant en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000 (1ère liste locale : item 13)		
<input type="checkbox"/> Manifestation sportive, récréative ou culturelle à but lucratif (liste nationale : item 26)		
<input type="checkbox"/> Nouveaux établissements d'activités physiques ou sportifs se déroulant en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000 ou à proximité immédiate (1ère liste locale : item 12)		
La manifestation ne relève d'aucune de ces catégories, l'évaluation est terminée		
La manifestation ou l'activité relève de l'une de ces catégories, vous devez continuer l'évaluation		
Pièces à fournir :		
- plan de situation du projet sur lequel figure le ou les sites Natura 2000 (carte IGN 1/25 000° de préférence)		
- carte de localisation précise du projet ou du tracé, en précisant l'accès et les cheminements précis des participants et des spectateurs, les éventuelles installations provisoires et la localisation des zones spectateurs		
DDTM44- Déclaration simplifiée d'évaluation des incidences Natura 2000 – Manifestations sportives non motorisées		
03 février 2012		

Pour plus d'informations

Le site internet :

<https://estuaire-loire-externe.n2000.fr/>

La chargée de mission Natura 2000 :

Pauline SAVARY

Tél : 02 40 13 40 20 – 06 58 49 26 50

Mail : pauline.savary@ofb.gouv.fr



Merci de votre attention

